



CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

« JOINVILLE ARTS ET SCENES »

- Côté Salon
 - Présentation de l'artiste et de son travail
 - Liste des œuvres (cf. formulaire *ad hoc*)
 - Toute autre information que vous souhaitez porter à la connaissance de la commission dans la limite des 10 pages du dossier.
 - Joindre au dossier dans des fichiers distincts 1 à 5 visuels des œuvres proposées
- Côté Scène
 - Présentation du projet et de l'artiste en 400 caractères maximum
 - Présentation du spectacle / concert / film proposé comprenant impérativement les éléments suivants :
 - Titre
 - Durée
 - Caractéristiques techniques (scénographie, son, lumière)
 - Lien vidéo ou audio si existant
 - Toute autre information que vous souhaitez porter à la connaissance de la commission dans la limite des 10 pages du dossier.
 - Joindre au dossier dans des fichiers distincts 1 à 3 visuels

Tous les dossiers doivent impérativement être accompagnés de :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Du formulaire de consentement d'utilisation de l'image

Toute candidature incomplète ne sera pas examinée.